

DECRET N° 88-32 du 20 Janvier 1988

portant approbation des Comptes Prévisionnels
exercice 1987 de l'Office National des
Céréales (O N C).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les Rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte, et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-447 du 15 Décembre 1985 portant création et approbation des Statuts de l'Office National des Céréales (O N C).

SUR Rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du
16 Décembre 1987,

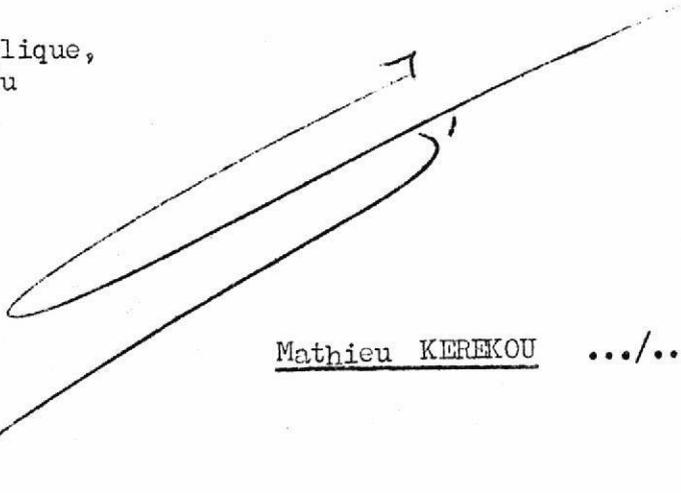
D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvées, les Prévisions Budgétaires Exercice 1987 de l'Office National des Céréales, telles qu'annexées au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1988

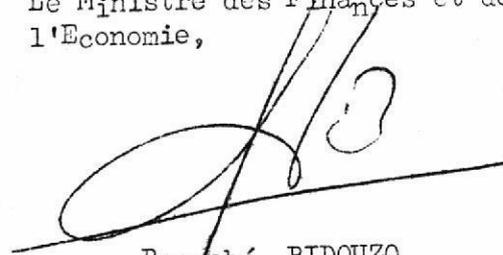
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU .../...

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative


Nathanaël MENSAH
MINISTRE INTERIM IRE

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,


Barrabé BIDOUZO

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,


Saliou ABOUDOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MDRAC 4 MFE 4 Autres
Ministères 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE et ses Sections 3
DB-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-G de Chanc. 1 PAC 8 CCIB 1 JORB 1.-